

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées :

Odorisant.

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

· **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

· **Service chargé des renseignements:** Commercial

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique : Centre Antipoisons : 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Isodécanol éthoxylé

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient Linalool, masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde (CAS n°68039-48-5/68039-49-6), Terpinolène multiconstituant, Geraniol, Linalyl acetate. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange composé des substances dangereuses ci-dessous :

· Composants dangereux:

CAS: 9043-30-5 Reg.nr.: 02-2119552461-55	Isodécanol éthoxylé ◇ Eye Dam. 1, H318; ◇ Acute Tox. 4, H302	5-7%
	Dérivé terpéique (art. 24 - CLP) ◇ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-4%
	Parfum Aloe Vera ◇ Eye Dam. 1, H318; ◇ Aquatic Chronic 2, H411; ◇ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1-3%
CAS: 126-92-1 EINECS: 204-812-8 Reg.nr.: 01-2119971586-23	Etasulfate de sodium ◇ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	1-2%
CAS: 71060-57-6	Alcool gras éthoxylé C8-10 ◇ Eye Dam. 1, H318	2-3%
Numéro CE: 938-945-4 Reg.nr.: 01-2119982324-34	Terpinolène multiconstituant ◇ Flam. Liq. 3, H226; ◇ Asp. Tox. 1, H304; ◇ Aquatic Chronic 2, H411; ◇ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	0,5-0,7%
Numéro CE: 943-728-2 Reg.nr.: 01-2119982384-28	masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde (CAS n°68039-48-5/68039-49-6) ◇ Aquatic Chronic 2, H411; ◇ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	0,1-0,2%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation d'aérosols.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Eliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger contre le gel.

Température maximale de stockage : < 35° C

Température minimale de stockage : > 0° C

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Ne pas mélanger de produits différents.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

· Protection des mains:

Produit non classé irritant/corrosif pour la peau, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement

Les personnes sensibles aux composants doivent porter des gants (cf. EUH208).

· Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé : caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera

· Protection des yeux/du visage

(suite de la page 4)



Lunettes de protection (EN 166)

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide.

· Couleur:

Incolore-légèrement jaune

· Odeur:

Fraîche

Florale

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

100°C (eau)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Le mélange n'est pas inflammable.

· Inflammabilité

> 80 °C

· Point d'éclair:

3,5 - 4,5

· pH à 20 °C

Sans objet.

· Viscosité:

· Solubilité

Entièrement miscible

· l'eau:

Sans objet.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

2,3 kPa (eau)

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

1 g/cm³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

Liquide limpide-légèrement opalescent

· Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température d'auto-inflammation

Le produit n'est pas explosif.

· Propriétés explosives:

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera

(suite de la page 5)

· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 9043-30-5 Isodécanol éthoxylé

Oral	LD50	1.080 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Risque d'une affection grave par contact avec les yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour

- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour

- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Nocif pour les organismes aquatiques

masse de réaction de 3,5-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde et 2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde (CAS n°68039-48-5/68039-49-6)	
--	--

EC/LC50/96h	7,5 mg/l (poisson) (OECD 203)
-------------	-------------------------------

Terpinolène multiconstituant	
-------------------------------------	--

CE50 (72h)	2,82 g/l (algues) (OECD 201)
------------	------------------------------

Ethyl-2-hexyl sulfate de sodium (solution aqueuse)	
---	--

EC50	>100 mg/l (bactéries)
------	-----------------------

LC50	>100 mg/l (poisson)
------	---------------------

CAS: 71060-57-6 Alcool gras éthoxylé C8-10	
---	--

EC50(72h)	6,3 mg/l (algues)
-----------	-------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau:dispersable

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** données non disponibles à ce jour

· **vPvB:** données non disponibles à ce jour

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:** Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Elimination du produit/de l'emballage**

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

· **Code déchet:**

15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
---	-----------------

· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
-------------------------------	-------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
--	-----------------

· ADR	néant
--------------	-------

· ADN, IMDG, IATA	néant
--------------------------	-------

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature :

4510- Stockage et emploi de produits classés dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

· **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**

Pas d'application.

· **Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :**

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

221312-K2

· **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· **Date de la version précédente:** 11.01.2023

· **Numéro de la version précédente:** 4

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 21.07.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 21.07.2025

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Surodorant Puissant Concentré Aloe Vera

(suite de la page 8)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), amendée par le Règlement (UE) 2020/878

(Fiche de données de sécurité)

Version CLP 1.5

FR